

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1752

présenté par

M. Legavre, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	70 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	70 000 000
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Renforcer les enseignements généraux dans la voie professionnelle (<i>ligne nouvelle</i>)	70 000 000	0
TOTAUX	70 000 000	70 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons la suppression des postes correspondant au bureau des études dans les lycées professionnels et les lycées polyvalents publics pour dénoncer la « réforme » de la voie professionnelle.

Dans la lignée de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 de Muriel Pénicaud, il figurait la mesure suivante dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron : « Faire du lycée professionnel une voie d'excellence, avec la méthode qui a réussi sur l'apprentissage. Les périodes passées en stage en entreprise augmenteront de 50 %, et les jeunes seront rémunérés. »

L'apprentissage fournit des travailleurs gratuitement aux entreprises : l'intégralité du salaire d'un apprenti de moins de 21 ans est ainsi prise en charge par l'État. Il est financé par France Compétences dont le budget en déficit permanent est comblé par l'État, autrement dit le contribuable. Les indemnités versées aux entreprises pour chaque contrat d'apprentissage au titre de la formation et de la rémunération des apprentis sont d'ailleurs ciblées par la Cour des Comptes. Elles représentent en 2022 un investissement total de 21,8 milliards d'euros qui a été réalisé par les pouvoirs publics en faveur de la formation professionnelle et de l'alternance. « [...] au final, il s'agit davantage d'aides aux entreprises que d'aides à l'insertion professionnelle des jeunes ». (Source CPF, apprentissage : nouvelle alerte de la Cour des comptes sur le dérapage des dépenses - Capital.fr – 06/07/2023)

Il est à noter qu'en 1960, 15 ans après la libération, le CAP comprenait 5360 heures d'enseignement général et technique, durait 3 ans sans aucun stage en entreprise et les plateaux techniques mis à disposition des élèves permettaient de former une main d'œuvre de plus en plus qualifiée et instruite. En 60 ans de contre-réformes, près de 3000 heures d'enseignement ont été perdues et jusqu'à 22 semaines de stages en entreprise ont été ajoutées au programme. Le statut scolaire protège les élèves des appétits financiers et des organisations patronales qui regrettent de ne pas avoir la main sur la formation.

Depuis le 4 juillet 2022, Carole Grandjean, chargée de mener la réforme de la voie professionnelle, est nommée ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion ET le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il n'y a qu'un pas pour que les lycées professionnels sortent du champ de l'Éducation nationale et soient sous la tutelle du ministère du travail, comme l'apprentissage, et que les entreprises soient également maîtresses dans la définition des contenus de la formation au lycée professionnel avec à leur disposition les personnels enseignants, les établissements scolaires, etc.

Nous proposons donc la suppression du bureau des entreprises dans les 790 lycées professionnels et les 742 LPO publics.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons un transfert de crédits en AE et en CP de titre 2 à hauteur de 70 millions d'euros de l'action 03 du programme 141 vers un nouveau programme « Renforcer les enseignements généraux dans la voie professionnelle ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 141 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.